



BOCAGE ORNAIS

« Le Bus des Aidants : la plateforme de répit itinérante au plus près des habitants »



À partir de septembre prochain, le **Bus des Aidants** prendra la route pour aller à la rencontre des habitants sur l'ensemble du territoire du Bocage Ornaïs.

Porté par la Plateforme de Répit de Flers, ce **dispositif itinérant** proposera, selon un planning trimestriel par secteur, **des temps d'échange, d'information et des activités adaptées aux besoins de chacun.**



Ouvert aux binômes aidant-aidé, mais également aux aidants ou aux aidés venant seuls, le Bus des Aidants « Plateforme de Répit Itinérante » s'adresse aux **personnes âgées, aux personnes en situation de handicap ainsi qu'aux jeunes accompagnés par un proche.**

Les animations pour les aidants ou/et les aidés seront encadrées par des professionnels de la plateforme (animatrice, monitrice-éducatrice, ergothérapeute, neuropsychologue, infirmière) ainsi que par différents partenaires du territoire.

Véritable **lieu de proximité et de convivialité**, le Bus des Aidants a pour objectif de **rompre l'isolement, favoriser le lien social, offrir des temps de répit, partager des informations utiles et permettre à chacun d'échanger sur son vécu dans un cadre bienveillant.**

Une inscription est recommandée afin de faciliter l'organisation, mais les personnes se présentant spontanément seront accueillies dans la mesure des possibilités.

Tous les trois mois, **le bus changera de secteur sur le territoire du Bocage Ornaïs** afin de proposer ses actions au plus près des habitants et de faire vivre cette dynamique de soutien sur l'ensemble du territoire.



POINT INFOS PRATIQUES



MAIRIE

3 PL. ST SAUVEUR

Horaires d'ouvertures :

Lundi au vendredi :

- De 9h00 à 12h00
- de 13h30 à 17h00



ATTENTION MOIS JUILLET - AOÛT

Lundi au vendredi de 9h00 à 12h00

Permanences du Maire :

Sur rendez-vous

Téléphone : 02 33 38 67 36

Mail : mairie.lonlay-labbaye@wanadoo.fr

site : www.lonlaylabbaye.com

CABINET INFIRMIER DU BOCAGE LONLAY L'ABBAYE - SAINT CLAIR DE HALOUZE

02 33 66 90 32

Valérie, Alexandra, Vincent, David et Amélie

MAISON MEDICAL

4 bis Route du stade

Lundi, Mardi, Vendredi : à **7h15** précises

Mercredi à **8h30** précises



AGENCE POSTALE COMMUNALE 4 ROUTE DU STADE

Horaires d'ouvertures :

Mardi au vendredi :

- de 9h00 à 12h00

Samedi :

- De 9h00 à 11h30

Téléphone : 02 33 37 64 12



ESPACE NUMÉRIQUE 3A PL. ST SAUVEUR

Atelier numérique :

Accompagnement de démarches administratives :

Sur rendez-vous après d'Alain DURAND

06 81 82 57 28

Espace en libre service :

Gratuitement sur demande au secrétariat de Mairie



DÉCHETTERIE 225 ROUTE DE ROUELLÉ

Horaire d'ouverture :

Du 1er avril au 30 septembre :

- Lundi et mercredi de **14h à 17h**
- Vendredi de **14h à 18h**
- Samedi de **9h à 12h** et de **14h à 18h**

Du 1er octobre au 31 mars :

- Lundi et mercredi de 14h à 17h
- Vendredi de 14h à 17h
- Samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h



LA COMMUNE DE LONLAY PRÉSENTE SUR FACEBOOK ET PANNEAU POCKET

Facebook :

Suivez nous et découvrez nos actualités sur notre page Facebook :

www.facebook.com/lonlaylabbaye

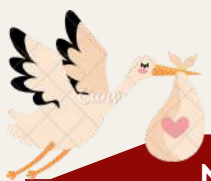


Panneau pocket :



Restez informé en temps réel sur les actualités de Lonlay avec les alertes infos sur l'application panneau Pocket.

ÉTAT CIVIL DU 01/01 AU 30/06/2026



NAISSANCES

6 naissances

- Enola, Catherine, Christelle DUFRÊNE le 20 mars
- Alexandrine, Charlotte, Adèle RETOUR le 14 avril
- Esmée, Emy, Alizée GUÉRIN le 02 mai
- Mirko, Siméo, Hugo CHARDIN le 04 mai
- Rubi, Siana VALET le 22 juin
- Marcellin, Charly, Léon MALHERBE le 24 juin



MARIAGES & PACS

4 mariages & pacs

- Aurélien GARNIER et Adeline AUBERT le 11 avril
- Alexis DUJARRIER et Camille LENAIN le 23 mai
- Quentin MULLOIS et Mélanie THOMMEREL le 13 juin
- Richard NOËL et Mariane BAILLET le 20 juin



DÉCÈS

10 décès

- DEVÈRE Irma, Muguet, Céline, Charlotte, veuve DÉZERT le 28 décembre 2025
- DE CRISTOFARO Michel, Joseph le 26 janvier
- DERMOVILLE Hélène, Ernestine, Claudine, Elisabeth, veuve ELIARD le 02 mars
- VÉRAQUIN Denis, Christophe, Vincent le 12 mars
- LIBERT Suzanne, Armandine, veuve PLESSIS le 01 avril (à Domfront)
- GÉNISSEL Andrée, Pascaline, Odette veuve FORGET le 13 avril
- MARY Daniel, Yves, Jacques le 16 avril (à Domfront)
- GUÉRIN Claude, Henri, Paul le 08 mai (à Domfront)
- LÉBOUGRE Liliane, Marie-France veuve JOURDAN le 27 mai
- FORTIN Suzanne, Louise, Marie veuve CASTAGNE le 25 juin





Commune de Lonlay-l'Abbaye

Procès Verbal du Conseil Municipal du 17 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept février, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 05 février 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian DEROUET, Maire de LONLAY L'ABBAYE.

Présents :

C. DEROUET - JC COQUIO - Jacq. GUERIN - F. LAUTOUR - V.BESNARD - N. BOUCHARD - A. DURAND - V. FOURRÉ - Ch. LAFONT - I. LANGLOIS - P. LESELLIER - C. PELLERIN - S. PICK - S. POTTIER

Excusés sans pouvoir : Ph. LETONDEUR

Secrétaire de séance : Christophe PELLERIN

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation des Comptes Financiers Uniques (CFU) 2025 des : Commune - Station-service - Lotissements (Le Grand Jardin et St-Nicolas).
Vote du budget primitif 2026 des : Commune - Station-service - Lotissements (Le Grand Jardin et St-Nicolas).
2. Vote des taux d'imposition 2026
3. Fongibilité des crédits
4. Subventions Associations 2026
5. Concours fleurissement 2025 : notification bon d'achats
6. Questions diverses

Le Maire souhaite ajouter 3 questions à l'ordre du jour :

- Achats : système de chauffage à la Maison 13 Lotissement du Val + four plaques chauffantes à la Maison Hecquard
- Tarif concession cimetière de la Bévinère
- Rapport enquête publique Aliénation chemin Ingulière

Le Conseil Municipal accepte.

Le procès-verbal de la réunion du 16 décembre 2025 a été adopté à l'unanimité.

Désignation du Secrétaire de séance : Christophe PELLERIN

1. Approbation des Comptes Financiers Uniques (CFU) 2025 des : Commune - Station-service - Lotissements (Le Grand Jardin et St-Nicolas).
Vote du budget primitif 2026 des : Commune - Station-service - Lotissement Le Grand Jardin - Lotissement St-Nicolas.

1. a) Approbation des CFU (Comptes Financiers Uniques) 2025 - Affectation du résultat - Commune - 2 Lotissements - Station-Service

Les budgets sont votés par chapitre.

Le Conseil Municipal approuve les Comptes Financiers Uniques qui font ressortir les résultats suivants :

• COMMUNE

Dans le but de la transparence, le Maire a demandé un commentaire neutre et objectif à Hubert MARECHAL, Trésor Public (SGC Flers) :

* Le montant de CAF brute 2025 est de 484 228 € (augmentation de 57 263 € par rapport à 2024).

Le montant de CAF nette 2025 est de 412 749 € (= CAF brute moins remboursement annuel du capital de l'emprunt (compte 1641) et caution (compte 165) contre 356713€ en 2024 = soit +56.036€.

L'augmentation de la CAF brute s'explique par le montant des travaux en régie (67 673.05 €) comptabilisés sur l'exercice 2025.

Les recettes de fonctionnement ont donc évolué plus rapidement que les dépenses de fonctionnement.

Globalement, les masses des dépenses de fonctionnement poste par poste se sont stabilisées. Il n'y a pas eu d'augmentation notable.

Le montant de la CAF brute est toujours suffisamment élevé pour rembourser la part capital de la dette et participer à l'autofinancement des investissements.

Le niveau de l'encours de la dette est raisonnable.

Le niveau de désendettement est très correct : il faut au 31/12/2025, 1,4 années de CAF afin de pouvoir rembourser l'encours de la dette ($657\,526.76 / 484\,228 = 1,4$).

- **Section de Fonctionnement**

Dépenses : 638 455,17€ / Recettes : 1 113 616,94€

- **Section d'Investissement**

Dépenses : 1 317 270,97€ / Recettes : 1 951 746,88€

Le besoin de financement de l'année, correspondant à l'excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068), est de : 352 244,27 €.

Le Conseil Municipal, en l'absence de M. Le Maire qui s'est retiré, approuve ces résultats du CFU.

Compte tenu des restes à réaliser et de l'excédent reporté en 2024, le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats de la façon suivante :

- C/ 001 : **390 631,94 €** (déficit antérieur reporté)
- C/ 002 : Excédent reporté de fonctionnement : **1 109 347,51 €**

(montant disponible pour l'investissement).

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'effectuer le virement de crédit.

- **LOTISSEMENT LONLAY (Grand Jardin)**

- **Section de Fonctionnement**

Dépenses : 0 € / Recettes : 0 €

NB : pas eu de titre d'émis pour pénalités sur 2025 car erreur de date entre la signature du compromis et la signature de l'acte de vente.

- **Section d'Investissement**

Dépenses : 0 € / Recettes : 0 €

Le Conseil Municipal, en l'absence de M. Le Maire qui s'est retiré, approuve ces résultats du Compte Financier Unique.

- **LOTISSEMENT ST-NICOLAS**

- **Section de Fonctionnement**

Dépenses : 277,50 € / Recettes : 277,50 €

- **Section d'Investissement**

Dépenses : 822 526,50 € / Recettes : 822 526,50 €

Le Conseil Municipal, en l'absence de M. Le Maire qui s'est retiré, approuve ces résultats du Compte Financier Unique.

Le maire informe que plusieurs compromis ont été signés en 2025 mais aucune recette de vente n'est parvenu par la notaire à ce jour.

• **STATION-SERVICE**

- **Section de Fonctionnement**

Dépenses : 1 022 134,78€ / Recettes : 1 064 748,82 €

- **Section d'Investissement**

Dépenses : 8 353,50 € / Recettes : 8 249,00 €

Le Conseil Municipal, en l'absence de M. Le Maire qui s'est retiré, approuve ces résultats du Compte Financier Unique.

Le Maire commente :

- les ventes en Litres en 2025 : 730000L soit une belle progression (+10%).
- Le résultat de 42614€ peut être nuancé en fonction de la date d'arrivée des dernières factures au 31/12/25 payées sur 2026 et des variations du stock.
- Pour la 1^{ère} fois, la station a pris en charge une part des charges de personnel administratif et technique de la commune en compensation du temps passé, soit 13024€.

Le Conseil Municipal décide ensuite d'affecter le résultat de la façon suivante : report à nouveau **154 663,27 €** (montant disponible). La station n'ayant pas besoin d'investissement, le CM décide d'un reversement de 50000€ à la commune sur 2026, ce qui engendrera une recette exceptionnelle pour la commune.

1. b) Vote du budget primitif 2026 – Commune – 2 Lotissements - Station-service

• **COMMUNE**

Le Conseil Municipal vote le budget qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 2 266 782,51 € pour la section de fonctionnement et 2 161 316,21 € pour la section d'investissement, répartis comme suit :

Section de Fonctionnement

Dépenses

Charges à caractère général	315 300
Charges de personnel	248 000
Autres charges de gestion	900 019,50
Charges financières	15 000
Charges exceptionnelles	12 066,99
Atténuation de produits impôts & taxes	54 540,50
Virement à la section d'investissement	721 855,52

Recettes

Excédent antérieur reporté	1 109 347,51
Atténuation de charges (personnel)	4 000
Produits des services	48 500
Impôts et taxes	505 970
Dotations et participations	330 455
Autres produits de gestion	237 500
Produits exceptionnels & financiers	31 000

Section d'investissement

Dépenses

Déficit d'investissement reporté	390 631,94
Emprunts dettes & amortissemnt Subvent*	75 800
Immobilisations corporelles & incorporelles	324 884,27
Immobilisations en cours & opérations	1 360 000
Autres immobilisations	10 000

Recettes

Virement de la section de fonctionnement	721 855,52
Dotations fonds divers	497 551,20
Subventions d'investissement	84 313
Emprunts dettes	6 000
Immobilisations en cours	10 000
Autres immobilisations financières	832 529,50
Amortissements des immobilisations	9 066,99

• **STATION-SERVICE**

Le Conseil Municipal vote le budget qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 213 016,77 € pour la section de fonctionnement et à 16 633 € pour la section d'investissement. Excédent de fonctionnement reporté de 154663,27 €.

Le maire commente : Pour la 1^{ère} fois, comme évoqué lors du dernier Conseil Municipal, la station reverse à la commune une part des bénéfices cumulés, soit 50.000€.

Section de fonctionnement

Dépenses

Charges à caractère général	1 020 000
Opérations d'ordre	8 724
Autres services extérieurs	91 678,73

Recettes

Ventes de carburant	1 000 000
Amortissement	8 353,50
Résultat reporté	112 049,23

Section d'investissement

Dépenses

Immobilisations corporelles	5 886
Opérations d'ordre (subvent*)	8 384

Recettes

Opérations d'ordre	8 724
Excédent reporté	8 013,50

• **LOTISSEMENT LONLAY (Grand Jardin)**

Le Conseil Municipal vote le budget qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 10000 € pour la section de fonctionnement, répartis comme suit : reversement de l'excédent et débits et pénalités reçus (ex : amende de 5000€ si les travaux ne sont pas réalisés après 3 ans).

• **LOTISSEMENT ST NICOLAS**

Le Conseil Municipal vote le budget qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 842 532,50 € pour la section de fonctionnement et 842 529,50 € pour la section d'investissement, répartis comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses

Achat matériel, équipement, travaux	10 003
Sortie du stock des parcelles vendues	832 249

Recettes

Vente de terrains	12 910
Produits exceptionnels (intégration stock)	10 003
Prise en charge du déficit par la CNE	819 339

Section d'investissement

Dépenses

Remboursement avance par la CNE	832 249
Prise en charge du déficit par la CNE	822 249
Intégration stock	10 000

Recettes

Remboursement avance par la CNE	822 249
"	10 000
Annulation stock initial	832 249

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, adopte les budgets tels qu'ils viennent d'être proposés.

2. Vote des taux d'imposition 2026

Il est proposé **de ne pas augmenter** les taux d'imposition de ces trois taxes (taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties et taxe d'habitation sur les résidences secondaires et locaux vacants) et de les maintenir au même niveau de ceux fixés auparavant, à savoir :

Foncier Bâti : **40.30%** (taux global qui se décompose de la part communale de la taxe foncière sur les propriétés bâties de 13.23% additionné à la part départementale à 27.07%)

Foncier Non Bâti : **19.52 %**

Taxe habitation (pour résidences secondaires et locaux vacants) : **9.99%**

Les taux ci-dessus sont adoptés à l'unanimité et portés au BP 2026.

3. Fongibilité des crédits

L'instruction comptable et budgétaire M 57 le permettant, comme chaque année, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

➤ **AUTORISE** le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de **7,5 % des dépenses réelles de chaque section.**

➤ **VALIDE** l'application de cette disposition pour le budget de la commune et pour tous les budgets soumis à l'instruction budgétaire et comptable M 57.

4. Subventions Associations 2026

Après étude des demandes présentées par les associations, le Conseil Municipal vote à l'unanimité les subventions suivantes pour 2026 :

- Amicale des Sapeurs-Pompiers : 1100€ (idem 2025)

NB : pour les 120 ans des pompiers, salle polyvalente offerte à titre exceptionnel le 30 mai.

- Comité des fêtes : 1 500€ (1500€ en 2025 / 1800€ en 2024)

- ABI pétanque : 500€ (600€ en 2025)

- APE (Asso Parents d'Elèves Lonlay St Bomer) : 200€ (idem 2025)

- Anciens Combattants : 300€ (idem 2025)

- Comice Agricole Cantonal : 200€ & d'arrondissement : 100€ (idem 2025)

- ADMR : 150€ (idem 2025)

- La truite domfrontaise : 150€ (idem 2025)

- Asso. Communale pour la Régulation des Nuisibles (ACRN) : 550€ (550€ en 2025 / 450€ en 2024,)

- Ligue de Normandie / cinéma Génériques : 1096€ (980€ en 2025 et 2024)

- CCAS : 5000 € (idem 2025)

- Musique de St Bomer : 660€ pour 6 élèves (330€ en 2025 pour 3 élèves

- « culture et loisirs » : 800€ (0€ en 2025 / 500€ en 2024). Nb : organisation d'un cabaret à l'automne

NB : pas de demande de l'Entente Sportive (foot) Lonlay / St Bômer, ni de ABI Section Tennis de table : car 2 asso en sommeil

Le Comité de Jumelage avec Stogursey (GB) demande pour les 40 ans du jumelage une subvention de 4000€ à titre exceptionnel, notamment pour l'organisation d'un spectacle lors de la venue des anglais en mai 2026. Il précise qu'ils n'ont jamais rien demandé depuis 10 ans.

Après étude de la demande, le Conseil Municipal vote la subvention suivante pour 2026 : 2500€. Nb : 6 votes à 2000€ et 8 votes à 2500€ et se justifie ainsi :

- Le compte bancaire est de 9400€.
- L'adhésion est d'un montant très faible (5€)

Il serait souhaitable que l'Association organise des animations au cours de l'année pour avoir des recettes,

La Commune offrira le vin d'honneur en mai lors de la venue des anglais.

TOTAL : 14806€

5. Concours fleurissement 2025 : notification bon d'achats

Suite au concours des maisons fleuries 2025, les bons d'achats, d'un montant total de 600 €, obtenus par les participants (18), sont valables jusqu'au 30 juin 2026, chez les commerçants de Lonlay L'Abbaye suivants : La charcuterie « Le grenier à sel », La Boucherie « Ô Bouchers de Lonlay », la supérette « Viveco », le restaurant « le relais de l'abbaye », la boulangerie du moulin, le salon de coiffure « Lonlay Cheveux », producteur « Château de la Bière ».

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'allouer un budget de 600€ pour ce concours.

6. Achats : système de chauffage et four

Pour la Maison au 13 lotissement du Val, il convient de mettre un nouveau système de chauffage plus adapté. 2 devis ont été reçus pour un poêle à granules :

- Confortéo à Flers : 5435.55€ TTC (dont TVA à 5.5%)
- Au coin du feu à Flers : 6068.36€ TTC (dont TVA à 5.5%)

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'achat au moins disant : Confortéo.

La maison Hecquard rue Chancerot a été équipée d'une cuisine aménagée. Pour compléter l'aménagement, la commune a l'opportunité d'acheter d'occasion à un privé un four avec plaques intégrées pour 400€.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'achat de ce four et plaques à un particulier pour 400€, sur présentation d'une facture / « mémoire ».

7. Concession cimetière de la Bévinlière

Le Maire explique :

Les demandes courantes de concession dans notre cimetière sont de 50 ans. Le tarif (90€) y est en effet très attractif. Ayant fait le point avec l'aide ses services juridiques, le droit à l'achat d'une concession s'appliquent aux personnes :

- Décédées sur la commune, quel que soit leur domicile ;
- Domiciliées sur le territoire communal même si elle décède sur une autre commune ;
- Payant des impôts locaux sur la commune (ex : Taxe foncière)

Pour toute autre personne ne correspondant pas aux conditions d'acceptation de la loi, ce qui engendre très souvent des problèmes d'entretien et souhaitant limiter ces demandes d'achat de concession, le maire propose d'appliquer un tarif de 1000€ pour ces concessions, quelque soit le nombre d'années (30 ou 50 ans).

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le tarif de 1000€ pour une concession pour toute personne ne remplissant les conditions d'acceptation de la loi, ceci en application immédiate dès ce jour.

8. Rapport Enquête publique chemin l'Ingulière

Suite à la délibération du 16 décembre 2025 pour le chemin de l'Ingulière, l'enquête publique a été réalisée pour l'aliénation de ce chemin par Serge LAMY du 09 au 23 janvier 2026.

Le Maire lit les rapports du commissaire enquêteur qui a reçu un avis favorable.

Il n'est pas fait d'opposition à cette enquête et il n'y a pas de droit de préemption des propriétaires riverains, ni par la commune.

Après présentation de ce rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le rapport.

9. Questions diverses

Le maire informe que la commune et Laurent VALIN qui a effectué les travaux de rénovation dans les maisons, n'ont pas souhaité renouveler d'un commun accord, son contrat en intérim qui se terminait au 31 janvier 2026.

N° délib°	Objet de la délibération	Résultat
2026-0001	Vote taux d'imposition 2026	Adoptée
2026-0002	Fongibilité des crédits	Adoptée
2025-0003	Subvention associations 2026	Adoptée
2026-0004	Concours fleurissement 2025 / bons d'achat	Adoptée
2026-0005	BUDGET COMMUNE / Compte Financier Unique 2025	Adoptée
2026-0006	BUDGET COMMUNE / Affectation du Résultat 2025	Adoptée
2026-0007	BUDGET STATION / Compte Financier Unique 2025	Adoptée
2026-0008	BUDGET STATION / Affectation du Résultat 2025	Adoptée
2026-0009	BUDGET Lotissement Lonlay (Grand Jardin) / Compte Financier Unique 2025	Adoptée
2026-0010	BUDGET Lotissement St NICOLAS / Compte Financier Unique 2025	Adoptée
2026-0011	BUDGET COMMUNE / Budget Primitif 2026	Adoptée
2026-0012	BUDGET STATION / Budget Primitif 2026	Adoptée
2026-0013	BUDGET Lot Lonlay (Gd Jardin) / Budget Primitif 2026	Adoptée
2026-0014	BUDGET Lot St NICOLAS / Budget Primitif 2026	Adoptée
2026-0015	Devis achat système de chauffage	Adoptée
2026-0016	Devis achat four & plaques	Adoptée
2026-0017	Tarif concession cimetière non résidents	Adoptée
2026-0018	Rapport enquête publique Ingulière	Adoptée

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

Le secrétaire de séance
Christophe PELLERIN



Le Maire
Christian DEROUET





Commune de Lonlay-l'Abbaye

Procès Verbal du Conseil Municipal du 20 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 17 mars 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian DEROUET, Maire de LONLAY L'ABBAYE.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs M.C. AUNAI - V. BESNARD - N. BOUCHARD - C. DEROUET - A. DURAND - V. FOURRÉ - B. LABE - F. LAUTOUR - D. LEFOYER - P. LESELLIER - J. MAISSIN - R. PELLERIN - S. PICK - S. POTTIER - A. VERAQUIN

Absents excusés : - **Pouvoirs** : -

ORDRE DU JOUR :

- 1/ Election du Maire
- 2/ Charte de l'élu
- 3/ Détermination du nombre d'Adjoints
- 4/ Election des Adjoints
- 5/ Indemnité du maire, des Adjoints et des Conseillers Municipaux
- 6/ Composition des commissions (finances, travaux, animations)
- 7/ Election des délégués (appel d'offres, SMICO, Parc Naturel Régional, Normandie Maine, CCAS)
- 8/ Délégation du conseil municipal au Maire
- 9/ Questions diverses.

.....
L'ouverture de la séance avec l'appel est faite par le doyen : François LAUTOUR.

Il désigne le secrétaire de séance : Rémi PELLERIN, ainsi que 2 assesseurs : Samuel POTTIER, David LEFOYER pour les dépouillements.

1/ Election du Maire

Il a tout d'abord été procédé à l'élection du Maire.

Christian DEROUET a été élu Maire au 1er tour de scrutin par 15 voix pour.

Le maire demande aux Conseillers présents lors du dernier mandat la validation du dernier Conseil Municipal du 17 février 2026.

Le procès-verbal de la réunion a été adopté à l'unanimité.

2/ Charte de l'élu

Le Maire lit la charte de l'élu, que chacun avait reçu par mail auparavant.

3/ Détermination du nombre d'Adjoints

Le Maire informe ensuite le Conseil Municipal qu'il convient de déterminer le nombre d'adjoints à élire.

La commune de Lonlay L'Abbaye a la possibilité d'élire 4 adjoints, mais dans un souci d'économies, Le Maire propose d'en élire que 3.

Un vote donne les résultats suivants :

- 15 voix pour 3 adjoints

Il est donc décidé d'élire 3 Adjoints comme lors des mandats antérieurs.

4/ Election des Adjoints

Le maire rappelle que c'est une élection par liste, avec obligation d'alternance par sexe.

Le maire demande si il y a 1 ou plusieurs listes ?

Une seule liste de candidats a été présentée, il s'agit de la liste François LAUTOUR avec Véronique BESNARD et Rémi PELLERIN. Le 1^{er} tour de scrutin a donné les résultats suivants :

- Liste François LAUTOUR : 15 voix, élue à l'unanimité

Ont été élus et immédiatement installés les Adjoints de la liste menée par François LAUTOUR à savoir :

- 1^{er} Adjoint : M. François LAUTOUR

- 2^{ème} Adjointe : Mme Véronique BESNARD

- 3^{ème} Adjoint : Rémi PELLERIN

Les présentes élections (maire et adjoints) sont consignées dans un procès-verbal

Comme pour les mandats précédents, le Maire propose de faire des arrêtés de délégation de signature pour les 3 adjoints, en cas d'absence du Maire.

5/ Indemnités de fonction des élus

le Maire indique que normalement l'indemnité du maire n'est pas soumise au vote du Conseil OU BIEN elle n'est soumise au vote uniquement si l'indemnité est inférieure au barème.

Préalablement au vote du montant des indemnités de fonction **susceptibles** d'être allouées aux Maire et Adjoints, le Maire expose au Conseil Municipal que l'article L 2123-23 fixe le montant maximum de l'indemnité qui peut être allouée au Maire d'une commune dont la population se situe entre 1000 et 3499 habitants à **55.70 %** de la valeur de l'indice brut 1027 (Maj. 835) et l'article L 2123-24 prévoit l'indemnité maximum pouvant être allouée aux adjoints à **21.38 %** de la valeur de l'indice brut 1027.

Les indemnités brutes maximum, telles que déterminées ci-dessus peuvent donc être évaluées à : **69 658.52 € maximum annuellement pour le maire + 4 adjoints.**

Avec le maire + 3 adjoints l'enveloppe maximum annuelle est de 59 112.68 €

Le Maire, en précisant que vue la conjoncture actuelle, ne souhaite pas atteindre l'enveloppe globale maximum affectée aux indemnités, il propose donc au Conseil, en considération de la répartition des tâches qui a été décidée entre tous les membres du conseil municipal, qu'une partie de cette enveloppe soit attribuée à chacun des conseillers municipaux et propose au Conseil de bien vouloir se prononcer sur la répartition qui pourrait être la suivante:

- Maire : 52% : **2137.47€ Brut mensuel**

- Au 1^{er}, 2^e et 3^{ème} adjoints : 15.38 % : **632.20 € Brut mensuel**

- délégation spéciale Alain DURAND pour EPN (Espace Public Numérique), locations de salle, Bulletin municipal, correspondant Incendie et Secours : 8.25 % : **339.12 € Brut mensuel**

- Chacun des conseillers municipaux : 1.22 % : **50.15 € Brut mensuel**, versé trimestriellement

Soit une enveloppe totale annuelle de 59097.97 €

Compte- tenu de ce qui précède, il est demandé au Conseil de bien vouloir se prononcer sur le montant des indemnités pouvant être allouées aux Maire, Adjoints et Conseillers Municipaux de la Commune.

Après en avoir délibéré, par 15 voix pour, le Conseil Municipal décide de fixer, à compter du 15 mars 2026, date de leur prise de fonction, et pendant toute la durée de leur mandat, le montant de l'indemnité du Maire, des Adjoints et des conseillers municipaux tel que précité.

6/ Composition des commissions

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de nommer trois commissions regroupant plusieurs attributions à savoir :

1^{ère} Commission : Finances (Budgets – Demandes de Subventions – Affaires économiques – Ecole)

Responsable : Christian DEROUET

+ Benoît LABE - David LEFOYER pour le Conseil d'Ecole.

Leur envoyer par mail les budgets (5 : commune, station, 2 lotissements, CCAS).

2^{ème} Commission : Travaux (Bâtiments – Voirie – Cimetière – Circuits de randonnée – Fleurissement – Agriculture – Sport)

Responsable : Rémi PELLERIN

+ Natacha BOUCHARD – David LEFOYER – SAMUEL POTTIER

3^{ème} Commission : Animation (Bulletin Municipal – Culture – Tourisme – Fêtes et cérémonies – Listes Electorales – Site Internet)

Responsable : Alain DURAND

+ Benoît LABE - Joseph MAISSIN

7/ Election des délégués

Le Conseil Municipal nomme les délégués à savoir :

□ Commission d'Appel d'Offres : Président : M. Christian DEROUET

Membres titulaires : Rémi PELLERIN - François LAUTOUR – David LEFOYER – Benoît LABE

3 Membres suppléants : Véronique BESNARD - Samuel POTTIER – Pascale LESELLIER

□ Délégués du SMICO (Syndicat Mixte pour l'Informatisation des Communes de l'Orne) :

Déléguée titulaire : Alain DURAND

Délégué suppléant : Christian DEROUET

□ Délégués au Parc Normandie Maine :

Délégué titulaire : Véronique BESNARD

Délégué suppléant : Christian DEROUET

□ Délégués du Syndicat de l'Energie de l'Orne (TE 61) :

Délégué titulaire : François LAUTOUR

Délégué suppléant : Christian DEROUET

□ Délégués du CNAS (Comité National d'Action Sociale) :

Délégué des élus : Christian DEROUET

Correspondant et délégué des agents : Stéphanie DELACOUR

□ Délégués au Syndicat Départemental de l'Eau :

Délégué titulaire : François LAUTOUR

Délégué suppléant : Christian DEROUET

□ Délégués au CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) :

Membres : Christian DEROUET - Vanessa FOURRÉ – Alain DURAND - Stéphanie PICK - Marie-Claire AUNAI - Agathe VERAQUIN

Nb : 6 membres extérieurs : Janine GUERIN, Florence LENEVEU, Jacqueline LEMARCHAND, Annick DUCREUX, Isabelle LANGLOIS, Christophe PELLERIN

□ Correspondants Sécurité Routière : Pascale LESELLIER

□ Correspondant Défense : David LEFOYER

Lui envoyer par mail les éléments reçus depuis début 2026 pour info.

□ Référent Forêt Bois : Christian DEROUET

8/ Délégations du Conseil Municipal au Maire

Les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2122-22) permettent au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences.

Les Conseillers ont reçu par mail pour info les délégations déjà prises en 2020.

Comme en 2020, dans un souci de favoriser une bonne administration communale, il est proposé à l'Assemblée, de confier au Maire les délégations suivantes :

1° de procéder, dans les limites d'un montant unitaire de 500 000 €, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2 et au a de l'article L 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires,

2° de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant maximum de 200 000 € ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 10 % lorsque les crédits sont inscrits au budget,

3° de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

4° de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,

5° de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux,

6° de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,

7° d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,

8° de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €,

9° de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,

10° de fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes,

11° de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme,

12° d'exercer au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la Commune en soit titulaire ou délégataire,

13° d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ; cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions,

14° de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 5 000 € par sinistre,

15° de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum fixé à 500 000 € par année civile.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, APPROUVE les présentes propositions.

8/ Questions diverses

Le Maire propose que les prochaines réunions soient à 20h. Proposition acceptée.

Le Maire propose l'acquisition de Pochettes type conférencier, format A4 pour les 6 nouveaux conseillers. Proposition acceptée.

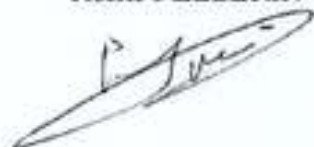
Véronique BESNARD demande :

- Pour le parking place Jules Levée : si l'obus du Monument aux Morts a été remis en place. Réponse de Rémi PELLERIN : oui
- Pour le parking de l'école et de la supérette : pourquoi il est très occupé depuis quelques semaines, même en dehors des heures de bus (8h30 et 16h45) ? Réponse de Alain DURAND : après enquête, occupé par des stagiaires de l'école et quelques maîtresses ou employés de l'école. Il faudrait leur demander de se garer plutôt au parking du distributeur de billets.

N° délib°	Objet de la délibération	Résultat
2026-0022	Election du Maire	Adoptée
2026-0023	Vote du nombre d'Adjoint	Adoptée
2026-0024	Election des Adjoint	Adoptée
2026-0025	Indemnités de fonctions des élus	
2026-0026	Composition des Commissions	Adoptée
2026-0027	Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres	Adoptée
2026-0028	Election des délégués du SMICO	Adoptée
2026-0029	Election des délégués au Parc Normandie Maine	Adoptée
2026-0030	Election des délégués du Te61	Adoptée
2026-0031	Election des délégués du CNAS	Adoptée
2026-0032	Election des délégués au Syndicat départemental de l'eau	Adoptée
2026-0033	Election des délégués au CCAS	Adoptée
2026-0034	Correspondant sécurité routière	Adoptée
2026-0035	Correspondant en charge des questions de défense	Adoptée
2026-0036	Désignation d'un élu référent Forêt-Bois	Adoptée
2026-0037	Délégations du Conseil Municipal au Maire	Adoptée

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Le secrétaire de séance
Rémi PELLERIN



Le Maire
Christian DEROUET





Commune de Lonlay-l'Abbaye

Procès Verbal du Conseil Municipal du 11 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le onze juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 05 juin 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian DEROUET, Maire de LONLAY L'ABBAYE.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs M.C. AUNAI - V. BESNARD - N. BOUCHARD - C. DEROUET - A. DURAND - V. FOURRÉ - B. LABE - F. LAUTOUR - D. LEFOYER - J. MAISSIN - R. PELLERIN - S. POTTIER - A. VERAQUIN

Absents excusés : - P. LESELLIER pouvoir à V.FOURRÉ - S. PICK pouvoir à A.DURAND

ORDRE DU JOUR :

- 1/ désignation des membres de la CCID (Commission Communale des Impôts Directs)
- 2/ désignation de la commission de contrôle des listes électorales
- 3/ désignation de représentants de Natura 2000
- 4/ désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres CAO
- 5/ Maison Pope (3 & 4 place Jules Levée) : choix de la mission CSPS (Coordinateur Sécurité) et Amiante
- 6/ projet achat terrain / maison rue Chancerot (Patry)
- 7/ achat cuisine appartement 4A rue Chancerot
- 8/ Biscuiterie : vente terrain à la CDC / projet EEI
- 9/ devis travaux voirie / chemins communaux
- 10/ Impôts : taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH)
- 11/ opposition au transfert de la compétence PLU (Plan Local d'Urbanisme) à la CDC
- 12/ opposition au transfert des pouvoirs de police « spéciale » à la CDC
- 13/ Admission en Non Valeur (ANV)

Le procès-verbal de la réunion du 20 mars 2026 a été adopté à l'unanimité.
Désignation du Secrétaire de séance : Natacha BOUCHARD

1/ désignation des membres de la CCID (Commission Communale des Impôts Directs)

Le Maire explique le rôle de la CCID. Elle intervient surtout en matière de fiscalité directe locale : pour les Taxes liées aux propriétés bâties (maisons / Taxe d'Habitation) et non bâties (terrains). Exemples :

- classement des maisons dans des catégories de 3 à 8 selon le niveau de confort,
- validation des changements : constructions nouvelles, démolitions, additions de construction, changements d'affectation ; ceci en lien avec les Permis de Construire, Déclarations Préalables de Travaux.

Son rôle est consultatif.

Le renouvellement de cette commission a lieu à chaque changement de municipalité. Dans chaque commune, il est institué une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) composée du Maire ou de son adjoint délégué et de **six commissaires titulaires et six suppléants** pour les communes de 2000 habitants ou

moins. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du Conseil Municipal.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal a décidé de retenir une liste de **24 contribuables (12 titulaires, 12 suppléants) susceptibles d'être désignés pour moitié par le directeur des services fiscaux comme membres de la C.C.I.D. :**

	NOM - PRENOM	ADRESSE COMPLETE	PROFESSION
COMMISSAIRES TITULAIRES	LAMY DIDIER	275 sentier de la ruelle	RETRAITE
	CERISIER GILBERT	1312 chemin LE CERISIER	RETRAITE
	LANDEMORE GILBERT	3370rte de Ger LE BOUT DU TERTRE	RETRAITE
	DEGRENNÉ JEAN-CLAUDE	1 LOTISSEMENT DU VAL	RETRAITE
	LAUTOUR REMI	4 RUE ST NICOLAS	RETRAITE
	CHEDEVILLE ALAIN	30 rte de Tinchebray LA LOGERIE	RETRAITE
	MESANGE PHILIPPE	2789 rte de ST Bomer - LA MENARDIERE	EMPLOYE D'USINE
	GUIMOND SYLVAIN	352 chemin LA VESQUIERE	AGRICULTEUR
	AUBERT BERNARD	40 impasse LES ISLES	RETRAITE
	LETISSIER Patricia	5 rte du stade	Salariée, comptable
	LEBAUDY Annabelle	2 rue du Centre	Salariée
COMMISSAIRES SUPPLEANTS	HEUZÉ Bernadette	9 lotissement le Grand Jardin	RETRAITÉE
	BOUVIER FRANCIS	126 impasse LA CHEVALLERIE PILET	LABORANTIN
	DUCREUX DIDIER	1 impasse du Petit Pré	RETRAITE
	CAILLY BRIGITTE	540 chemin LES GUERNELLES	CONTROLEUR LAITIER
	GUÉRIN FRANCIS	10 ROUTE DU STADE	RETRAITE
	BOCQUILLON EMMANUEL	195 chemin LE BOIS VIEL	ELAGUEUR
	GRIPPON JULIEN	48 chemin LA THOMASSIERE	AGRICULTEUR
	HIBOU DAMIEN	3350 route de la Tablière	AGRICULTEUR
	TOUTAIN JEAN-MARIE	7 LOTISSEMENT DU CLOS	AGRICULTEUR
	LEVEE SYLVIE	456 LA CHEVALERIE AUX LIEVRES	SANS PROFESSION
	SACHET MICHEL	4 ROUTE DE DOMFRONT	RETRAITE
	MEZENGE Monique	274 rte de la Tablière la Chevalerie Pilet	RETRAITE
	BIDARD Sandrine	12 route de la Butte du Clos	Assist. Maternelle

NB : certains étaient déjà dans la commission en 2020.

2/ désignation de la commission de contrôle des listes électorales

Le Maire explique le rôle de la commission de contrôle : elle veille à la **régularité des listes électorales**. Avant chaque élection, elle examine les inscriptions (ex : jeunes de plus de 18 ans, nouveaux habitants) et radiations (ex : décès, déménagements) intervenues depuis sa dernière réunion.

Le Maire précise que celle-ci doit être composée, pour les communes de plus de 1000 habitants avec 1 seule liste aux élections municipales :

- d'un conseiller municipal et son suppléant ;
- d'un délégué de l'administration désigné par le préfet ;
- d'un délégué désigné par le président du tribunal de grande instance.

Le Maire demande à l'assemblée quels sont les conseillers intéressés pour participer aux travaux de cette commission. David LEFOYER et Alain DURAND se proposent.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, nomme pour participer aux travaux de cette commission. David LEFOYER comme membre titulaire et Alain DURAND comme suppléant de cette commission de contrôle.

Le Maire informe que le délégué de l'administration proposé est Didier LAMY, comme les années précédentes et qu'il proposera au Président du tribunal de grande instance, Roland LEROYER.

3/ désignation de représentants de Natura 2000

Les 60 sites Natura 2000 de Normandie dont celui des « Landes du tertre bizet et Fosse Arthour » sont sous l'autorité administrative de la Région. Chaque site Natura 2000 comprend un comité de pilotage (COPIL) dont la composition fixée par arrêté du Président de Région.

Il est nécessaire que le représentant de chaque collectivité au comité de pilotage, ainsi que son suppléant, soient nommément désignés par l'instance délibérante de la collectivité. Ce mandat leur permet, de présenter leur candidature à la présidence du COPIL ou celle de la collectivité qu'il représente à la maîtrise d'ouvrage du site Natura 2000, et de participer aux votes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne pour siéger au sein du comité de pilotage du site :

- Véronique BESNARD, titulaire,
- Christian DEROUET, suppléant

pour représenter la Commune de LONLAY L'ABBAYE au Comité de Pilotage de du site Natura 2000 « Landes du tertre bizet et Fosse Arthour ».

et autorise le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Véronique BESNARD informe du projet d'extension du périmètre Natura 2000 sur « la Tablière » ainsi que en bas du Tertre Bizet.

4/ désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres CAO

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les commissions d'appels d'offres sont composées dans les communes de moins de 3500 habitants d'un Président (du Maire ou de son représentant), de trois membres titulaires et de trois membres suppléants. Or, lors du dernier Conseil Municipal du 20 mars, nous avons désigné 4 membres titulaires ! La Préfecture nous a donc renvoyé un courrier recommandé en ce sens. François LAUTOUR se retire.

Le Conseil Municipal nomme les délégués à savoir :

Commission d'Appel d'Offres : Président : M. Christian DEROUET

3 Membres titulaires : Rémi PELLERIN -- David LEFOYER -- Benoit LABE

3 Membres suppléants : Véronique BESNARD - Samuel POTTIER -- Pascale LESELLIER

5/ Maison Pope (3 & 4 place Jules Levée) : choix de la mission CSPS (Coordinateur Sécurité et Protection Santé) et diagnostic Amiante & Plomb

Le Maire informe qu'il est nécessaire de lancer une consultation auprès d'entreprises pour exercer la mission de contrôle technique des travaux de réhabilitation de la Maison POPE.

La SICA a reçu 3 devis pour le CSPS : SOCOTEC : 3510€ HT / Morisset : 2960€ HT / SPS Pierre : 3000€ HT

Et 2 devis pour l'amiante et le plomb :

SOCOTEC : 6720€ HT = amiante : 80€/prélèvement X 16 + 120 X 40€/analyse labo + plomb : 80€/prélèvement X 7 + 100€ frais dossier

ALIZE : 2675€ HT = amiante : 40€/prélèvement X 50 + 250€ rapport + plomb : 375€ rapport + 50€ frais intervention

Après étude des propositions suivant les critères définis, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'entreprise la mieux disante à savoir :

- Le Cabinet MORISSET pour la mission de CSPS, pour un montant de 2960€ HT soit 3552 € TTC.
- Le Cabinet ALIZE pour la mission de contrôle amiante et plomb, pour un montant de 2675€ HT soit 3210€ TTC.

Le Conseil Municipal, autorise le Maire ou ses Adjointes à signer toutes pièces du dossier à intervenir.

Le Maire informe que le lancement de l'appel d'offres auprès des entreprises pour les travaux sera mi-juillet. Elles auront jusqu'en septembre pour répondre aux divers lots (maçonnerie, plomberie, chauffage, carrelage, électricité, ...etc).

Concernant les subventions, Lonlay était le seul dossier de l'Orne pour les « fonds verts » sur 7 dossiers en Normandie. Les réponses aux dossiers de subvention « fonds verts et DETR » sont en attente ces jours-ci.

6/ projet achat terrain / maison 2 rue Chancerot (Dubourg, Patry)

Les 2 personnes qui étaient intéressées depuis avril pour acheter cette maison et ce terrain se sont déditées pour des raisons personnelles. La commune aurait pu alors juste acheter le terrain derrière de 1000m² qui se trouvait enclavé entre des terrains qui appartiennent déjà à la commune.

Le Maire expose que notre commune est aujourd'hui équipée de tous les commerces et services prioritaires. Après une analyse, en partenariat avec les services de l'ETAT, l'ANCT et « Village d'Avenir » afin d'amplifier l'attractivité, la commune doit continuer à travailler autour du thème de l'habitat et attirer des familles. Ex : locataires au 13 lot du Val avec 1 enfant + au 7 place St Sauveur avec 3 enfants + au 4A rue Chancerot bientôt 2 enfants.

Le Maire propose donc d'acheter la maison située au 2 rue Chancerot parcelle AB section 102 et le terrain en section 320 au prix de 34.700€ net vendeur pour la réaménager en logement.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'exercer le Droit de Préemption sur ce bien
- accepte le prix de 34.700 € net vendeur pour l'achat de cette maison
- charge le Maire de prendre contact avec le notaire Etude du Bocage à Domfront.
- autorise le Maire ou ses Adjointes à signer tous documents relatifs à ce dossier

7/ achat cuisine appartement 4A rue Chancerot

Le Maire informe que le bail de l'appartement N°4A rue Chancerot est résilié à effet du 1^{er} juillet.

Depuis 2 ans, M. et MME PELE avaient acquis du matériel supplémentaire par rapport à celui acquis par la commune lors des travaux jusqu'en 2023 dont une cuisine aménagée (meubles sans l'équipement électroménager : hotte et lave-vaisselle). Ils proposent cette cuisine au tarif de 2300€.

Une cuisine équipée apporte toujours « un plus » pour un appartement en location. Mais dans le bail, il faudra bien mentionner que l'équipement électroménager à la charge du locataire sans aucun frais pour la commune.

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
- décide d'accepter l'acquisition de la cuisine aménagée du logement N°4A rue Chancerot pour 2300€ TTC.
 - autorise le Maire ou ses Adjointes à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

8/ Biscuiterie : vente terrain à la CDC / projet EEI

Depuis 2024, la Préfecture de l'Orne (services ICPE : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) a imposé à la Biscuiterie de construire une retenue d'eau type EEI en cas d'incendie pour les eaux utilisées en cas d'incendie au moyen de tuyaux enterrés. Les travaux seront réalisés par Eiffage.

Le Conseil Municipal précédent avait délibéré en juin 2024 pour cet achat au tarif de 0,20€ le m² pour que la commune vende à la Biscuiterie les parcelles AC80 et AC236 pour un total 13 ares et 15 centiares. Or, les notaires Etude du Bocage à Domfront n'ont pas procédé à cette vente malgré plusieurs relances. Et maintenant, il y a urgence puisque la Biscuiterie est contrainte par l'administration à commencer les travaux dès septembre 2026, sous peine de pénalités.

Suite au dernier Conseil Communautaire du 28 mai 2026, il conviendrait donc maintenant que la Commune vende directement à la CDC Domfront Tinchebray Interco puisque la CDC a la compétence « développement économique » dans cette Zone Artisanale (cf *Publicateur Libre du 04/06/26 : CDC : travaux dans la ZA du Val pour accompagner la Biscuiterie dans son développement*).

NB : La CDC a déjà aidé la Chocolaterie Cémoi de Tinchebray pour le même dossier et avait aussi acheté le terrain et aménagé la retenue d'eau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, réitère la proposition à 0,20€ le m².

9/ devis travaux voirie / chemins communaux

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de faire des travaux de voirie sur les chemins et routes communales aux lieux-dits suivants : Chancerot, le Plessis, le Tertre, La Bonnefantière, la Bessonnière, Les Barres.

3 devis ont été reçus :

- EIFFAGE : 115867,50€ HT
- COURTEILLE : 91510,62€ HT
- MONGODIN : 94657,30€ HT

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le devis de COURTEILLE, le moins disant, pour un montant de 91510,62€ HT soit 109812,74€ TTC.

10/ Impôts : taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH)

La taxe s'applique aux locaux non meublés à usage d'habitation laissés vacants, à l'exclusion des résidences secondaires, et se calcule sur la valeur locative cadastrale déterminées selon les règles de la taxe d'habitation.

Elle se substitue intégralement à compter du 1er janvier 2027 à la taxe sur les logements vacants (TLV) et à la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV), ces dernières étant abrogées.

Le taux est fixé librement dans la limite de 50% de la valeur locative.

La taxe est due par le propriétaire, l'usufruitier, le preneur à bail à construction ou à réhabilitation qui dispose du logement depuis le début de la période de référence fixée à deux ans.

Le Maire propose donc au Conseil Municipal de bien vouloir approuver la création de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH) pour l'année 2027.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide,
D'INSTITUER la taxe sur la vacance des locaux d'habitation au 1^{er} janvier 2027
DONNE pouvoir au Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les délibérations antérieures des communes cesseront de produire leurs effets à compter du 1^{er} janvier 2027. Les possibilités d'accroître le taux d'imposition seront plus grandes. Le Maire explique qu'il faudra donc en mars 2027 voter un nouveau taux pour cette taxe TVLH, qui pourra être au maximum à 50%. Il n'y aura plus de « règle des liens » entre la Taxe d'Habitation qui est actuellement à 9.99% (principalement sur les Résidences Secondaires) et cette nouvelle Taxe TVLH, les 2 taxes seront ainsi bien dissociées.

11/ opposition au transfert de la compétence PLU (Plan Local d'Urbanisme) à la CDC

Le Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal, qu'actuellement, la communauté de communes Domfront-Tinchebray Interco ne dispose pas de la compétence PLU et cartes communales. Il n'y a que 2 CDC dans l'Orne à ne pas être en PLUI (Intercommunal). La loi ALUR prévoyait le transfert automatique de cette compétence au 27 mars 2017 mais une minorité de blocage s'est manifestée au sein de notre intercommunalité pour le maintien de la compétence aux communes.

Pour les intercommunalités n'ayant pas la compétence à ce jour, cette même loi prévoit que le transfert est effectif au premier jour de l'année suivant l'élection du président de l'intercommunalité consécutive au renouvellement des conseils municipaux.

Il n'apparaît pas particulièrement opportun de transférer à un échelon intercommunal, la compétence Plan Local d'Urbanisme qui permet aux communes et aux conseils municipaux de déterminer librement l'organisation de leur cadre de vie en fonction des spécificités locales, d'objectifs particuliers de préservation patrimoniale ou naturelle et selon des formes urbaines qui peuvent différer d'une commune à l'autre.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **s'oppose** au transfert de la compétence urbanisme (établissement du PLU) à la communauté de communes Domfront Tinchebray Interco.

12/ opposition au transfert des pouvoirs de police « spéciale » à la CDC

Considérant que la Communauté de communes « Domfront Tinchebray Interco » exerce une compétence en matière de :

- assainissement (règlements d'assainissement, dérogations au raccordement au réseau public de collecte);
- collecte des déchets ménagers (règlements de collecte des déchets);
- stationnement des résidences mobiles des gens du voyage (interdiction de stationnement en dehors des aires);
- circulation et stationnement;
- délivrance des autorisations de stationnement de taxi;

- publicité (affichage publicitaire), des enseignes et préenseignes / cf plan local d'urbanisme (PLU) et/ou de règlement local de publicité (RLP) ;
- mise en sécurité des bâtiments et de l'habitat indigne.

Considérant que l'exercice de cette compétence implique le transfert automatique des pouvoirs de police du Maire attachés à cette compétence au Président de la Communauté de communes ;

Nous opposons au transfert automatique des pouvoirs de police liés aux compétences ci-dessus énumérées.

Un arrêté sera rédigé dans ce sens.

Le Maire informe qu'il a entamé dans le cadre de sa compétence police générale du maire pour la sécurité publique, tranquillité publique et salubrité publique, une procédure avec l'aide de la Gendarmerie et du Tribunal d'Argentan pour mettre des amendes suite des incivilités : crottes de chiens et dépôt d'ordures sauvages.

13/ Admission en Non Valeur (ANV)

L'admission en non-valeur est une mesure administrative d'apurement budgétaire et comptable qui concerne des créances, en général anciennes, dont les perspectives de recouvrement sont quasi-nulles.

En mars 2024, le Conseil Municipal a délégué au Maire une nouvelle attribution : l'Admission en Non-Valeur des titres de recettes, présentés par le Comptable public, chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable d'un montant inférieur à un seuil de 100€. Un décret de février 2026 porte ce seuil à 200 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve la délégation au Maire, en plus de la délibération N°2026-0037 du 20 mars 2026, pour la durée du mandat, de l'admission en non-valeur des titres de recettes, présentés par le Comptable public, chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable d'un montant inférieur à un seuil de **200 €**.
- précise qu'en cas d'empêchement du Maire, l'adjoint assurant sa suppléance est chargé de prendre toutes les décisions sur la matière précitée.
- précise que le Maire rend compte au moins une fois par an de ses décisions au Conseil Municipal au moyen d'un état listant les créances admises en non-valeur

Nb : ce compte avait été utilisé pour un reliquat de loyer impayé en 2022 pour 61€.

14/ Questions diverses.

Info travaux :

a) travaux d'entretien dans les anciens cimetières St Nicolas et St Michel et dans le bourg :

Travaux réalisés par Cyrille RIALLAND pour 4650 HT soit 5580€ TTC

b) suite à la grêle du 13/06/25 : Travaux à la salle polyvalente par l'entreprise Degrenne réalisé fin mai.

c) David LEFOYER demande s'il est possible de réaliser les travaux suivants :

- des toilettes à l'aire de loisirs intergénérationnelle (pumptrack, citystade) près de la salle polyvalente ?

Le Maire s'est rendu sur place avec Rémi PELLERIN : il y aurait la possibilité d'aménager des toilettes dans les vestiaires du foot, dans le local à droite (stockage plâtre). Les travaux à faire serait : achat du bloc WC, arrivée d'eau. Mais le problème

est le nettoyage ; ceci engendrerait des charges en plus pour l'entretien = temps de travail du personnel + consommation d'eau + papier toilettes.

- changement d'une vitre cassée à l'école depuis 2 ans.

Le Maire s'est renseigné auprès du Service Juridique. Cet entretien incombe à la Communauté de Communes qui en a la compétence « affaires scolaires ».

- pose d'un panneau de voirie interdit aux 3,5 tonnes au début de la rue Chancerot OU BIEN la mettre en sens unique descendant.

Ceci a été abordé dans le cadre de l'étude « Village d'Avenir » et est à l'étude.

d) Concernant la signalétique, diverses remarques des Conseillers sur :

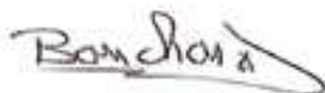
- un manque de passage piéton devant la pharmacie
- le bus NOMAD qui stationne au milieu de la route, place St Sauveur
- le marquage au sol effacé (en jaune) devant le DAB (Distributeur Automatique de Billets) rue de Rouellé

Certains travaux de voirie pourront être réalisés lors de l'aménagement du parking au dessus de la salle polyvalente / côté Biscuiterie, travaux prévus début 2027.

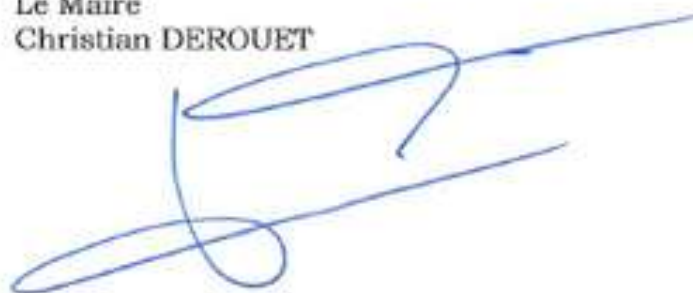
N° délib*	Objet de la délibération	Résultat
2026-0038	Désignation des membres de la CCID	Adoptée
2026-0039	Désignation de la commission de contrôle des listes électorales	Adoptée
2026-0040	Désignation de représentants de Natura 2000	Adoptée
2026-0041	Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres CAO	Adoptée
2026-0042	Maison Pope : choix de la mission CSPA et Amiante & Plomb	Adoptée
2026-0043	Achat terrain / maison 2 rue Chancerot (Patry)	Adoptée
2026-0044	Achat cuisine appartement 4A rue Chancerot	Adoptée
2026-0045	Biscuiterie : vente terrain à la CDC / projet EEI	Adoptée
2026-0046	Travaux voirie / chemins communaux	Adoptée
2026-0047	Impôts TVLH (taxe sur la vacance des locaux d'habitation)	Adoptée
2026-0048	Opposition au transfert de la compétence PLU à la CDC	Adoptée
Arrêté N°26-21	Opposition au transfert des pouvoirs de police spéciale à la CDC	
2026-0049	Admission en Non Valeur (ANV)	Adoptée

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.

Le secrétaire de séance
Natacha BOUCHARD



Le Maire
Christian DEROUET



L'équipe
municipale



VOUS

SOUHAITE

un bel été,

**ET DE BONNES
VACANCES**

